

# Covoiturage

## La voie à suivre

**Partager une voiture entre collègues pour se rendre au travail : la formule commence à séduire les salariés, encouragés par une myriade d'initiatives locales. Mais il reste encore des obstacles.**

**S**ur certaines routes américaines, afin d'encourager le covoiturage, des voies baptisées « *car-pool lanes* » sont réservées aux voitures de plus de deux passagers. Bientôt aussi en France ? Car partager sa voiture – et les frais qui vont avec –, notamment pour les trajets domicile-travail, est dans l'air du temps. Les collectivités et les entreprises sont même de plus en plus nombreuses à inciter les salariés à covoiturer, grâce à des sites Web de mise en relation, des places de parkings allouées... Certaines, comme Nestlé ou Disneyland, s'y sont exercées dès les années 1990 ; la plupart plus récemment, avec l'essor des « plans de déplacement entreprise » (PDE, voir l'encadré).

Le covoiturage n'est pas une idée neuve : « Il y a longtemps que des salariés, notamment des employés et des ouvriers, s'organisent entre eux pour venir travailler, note Arnaud Sarfati, fondateur en 2003 de Green Cove, l'un des éditeurs français de sites de covoiturage (La Roue verte, Roulez malin, Ecolutis, Comuto...). Mais désormais, et grâce aux nouveaux outils informatiques, la pratique s'étend aussi à d'autres catégories, comme les cadres. » Soitec, leader mondial



**MALIN**  
Aire de covoiturage spontanée près de Chambéry. Une initiative utile du technopôle Savoie Technolac.

**Grâce aux nouveaux outils informatiques, la pratique s'étend aussi aux cadres**

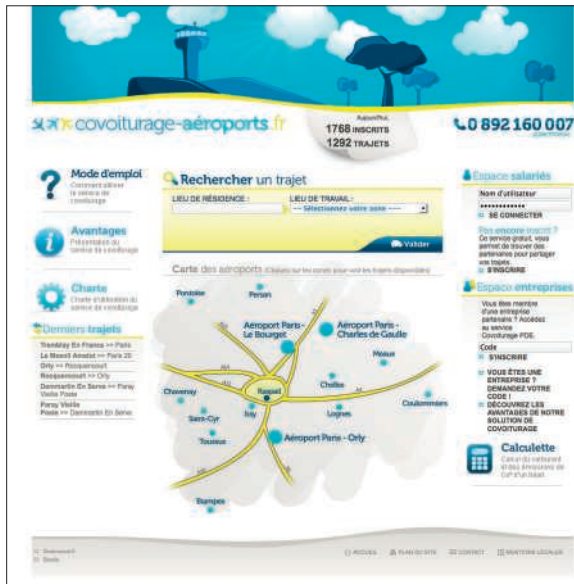
des matériaux semi-conducteurs implanté près de Grenoble, vient d'introduire un service de covoiturage sur son Intranet. « 15 % de nos 1 000 salariés, surtout ceux en horaires décalés, le pratiquaient déjà, indique la DRH, Corinne Margot. Notre objectif est de l'introduire chez ceux qui travaillent en horaires classiques. 50 personnes se sont inscrites pour l'instant sur notre plateforme. »

Les motivations des adeptes ? Elles sont d'abord financières. « Les premiers à covoiturer sont ceux qui ont des trajets quotidiens longs, donc onéreux, observe Arnaud Sarfati. Mais l'objectif peut également être écologique, ou relationnel. » Les employeurs aussi peuvent y trouver des avantages : le covoit-

turage permet de gagner des places de parking, de pallier l'insuffisance ou les défaillances des transports en commun, de réduire le stress de la conduite... On le dit même moins accidentogène !

### **Des conditions nécessaires pour covoiturer en entreprise**

Pour se développer dans une entreprise, le covoiturage a besoin de bonnes conditions : un effectif d'au moins quelques centaines de personnes, pour atteindre une masse critique de salariés susceptibles d'unir leurs trajets (il est souvent plus pertinent de raisonner en covoiturage interentreprises, sur une zone d'activité) ; transports en commun peu développés ; horaires de travail assez ●●●



●●● harmonisés. Chez Air France, le site Covoiturage-aeroports.fr, partagé avec Aéroports de Paris, compte près de 1 800 inscrits. « Une proportion assez faible pour une grande entreprise comme la nôtre, dont 75 % des salariés viennent travailler en voiture. Elle s'explique notamment par l'importance des horaires décalés », indique Thierry Gaultier, responsable du PDE de la compagnie.

Surtout, une bonne communication est indispensable. « Mettre en place un site Web ne suffit pas, explique Marie Martese, de l'opérateur La Roue verte. Il faut également le faire savoir, convaincre les usagers potentiels, grâce à une communication en interne, des animations sur le terrain... Au début, beaucoup de salariés vont d'abord voir les contraintes. Mais s'ils essaient

une fois, ils continuent, au moins occasionnellement. »

Certains résultats sont spectaculaires : selon des enquêtes commandées par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), après des initiatives destinées à l'encourager, la part de salariés pratiquant le covoiturage est passée de 8 % à 23 % dans le parc industriel de la Plaine de l'Ain, ou encore de 5 % à 15 % sur certaines zones d'activité de l'agglomération lyonnaise, visées par le site Covoiturage-grandlyon.com.

Mais globalement, la pratique reste assez faible. Ainsi, toujours selon l'Ademe, en 2010, le taux d'inscription des salariés lors de la mise en place d'un site de covoiturage dans une entreprise serait d'environ 8 %. Dont 10 % seulement utilisent ensuite effective-

**INÉGAL** Le site d'Air France et d'Aéroports de Paris ne compte que 1 800 inscrits. Celui qui touche des zones d'activité du Grand Lyon connaît plus de succès.

## La culture de la voiture individuelle et les contraintes d'organisation pénalisent encore le covoiturage

ment le service. Soit, au total, moins de 1 % des effectifs. Les obstacles sont nombreux : culture de la voiture individuelle, contraintes d'organisation, difficulté à trouver des partenaires sur un trajet... « L'un des grands problèmes est l'incertitude du trajet retour, estime Thierry Gaultier. Il suffit que l'un des partenaires soit bloqué par une réunion pour que l'autre n'ait plus de moyen de rentrer. » Au technopôle Savoie Technolac, près de Chambéry, on a trouvé la parade : les covoitureurs bénéficient d'un kit « garantie de retour », comprenant des tickets de bus et la possibilité d'emprunter un vélo ou une voiture en autopartage. Des « stations de covoiturage » permettent aussi de trouver un partenaire de trajet impromptu. Dans le même ordre d'idée, on a récemment vu apparaître le concept de « covoiturage dynamique », permettant, grâce aux smartphones et à la géolocalisation, de trouver un passager ou un conducteur presque en temps réel.

Autre initiative intéressante : en Ile-de-France, la SNCF, qui est entrée au capital de Green Cove, a lancé un service de covoiturage au départ ou à l'arrivée des gares, avec places de stationnement réservées. Le covoiturage peut ainsi se combiner avec d'autres modes de transport. ● F. L. D.

## PLANS DE DÉPLACEMENT TOUS AZIMUTS

« L'incitation au covoiturage s'inscrit dans un dispositif plus large, le Plan de déplacement d'entreprise (PDE), qui comprend aussi la promotion des transports en commun, le télétravail... Au final, l'objectif est qu'un certain nombre de salariés arrêtent d'utiliser leur voiture », explique Thierry Gaultier, responsable du PDE chez Air France. Autres mesures possibles : l'encouragement des salariés à s'installer près du lieu de travail ou des trans-

ports, la mise en place d'un service d'autopartage... Plutôt conçu par la loi comme une démarche volontaire, le PDE peut être localement rendu obligatoire : en Ile-de-France, un arrêté interpréfectoral de 2008 a ainsi imposé à 150 établissements d'en préparer un. Les entreprises qui s'y engagent peuvent bénéficier d'un soutien technique et financier de l'Ademe. En 2009, plus de 1 170 démarches PDE ont été recensées en France. ●